

Communiqué de Presse – Direction des douanes de Normandie – Bilan 2022

Des saisies de produits stupéfiants toujours à la hausse en 2022 sur le port du Havre

Comme dans les autres grands ports nord européens, l'importation massive de stupéfiants par le port du Havre s'est confirmée en 2022 : plus de 7,1 tonnes de cocaïne ont été saisies (6,9 en 2021) avec 20 saisies supérieures à 100 kgs de cocaïne et une interception portant sur 884 kgs découverts au cours de la même opération. Autre constat, l'augmentation porte aussi sur d'autres stupéfiants en 2022 et pour toute la Normandie : une forte hausse pour le cannabis et une saisie de 1,4 tonne de Khat, ce qui diversifie le panel des produits stupéfiants interceptés. Face à ce phénomène, la douane va renforcer en 2023 les emplois dédiés à la lutte au Havre et à Rouen.



Saisie du 13 janvier 2022 : les douaniers du Havre contrôlent le 13 janvier 2022 un conteneur en provenance du Brésil. Il ne devait contenir que 960 sacs de semences de maïs, de farine et de semoule de maïs. A l'ouverture du scellé commercial intact, les agents constatent à l'avant du chargement la présence de sacs plastiques blancs, portant un marquage noir sur le dessus et un numéro en bleu sur une face. A l'intérieur, une poudre cristalline d'une couleur brun clair qui réagit au test cocaïne. Le passage au scanner permet de retirer du chargement licite 296 kgs de cocaïne dans 12 sacs représentant un montant de 23 millions d'euros.

Saisie du 10 décembre 2022 : le contrôle d'un conteneur a permis la découverte de 27 sacs recouverts de filets et de cordages pour faciliter la manutention. Au total 767 pains de cocaïne étaient dénombrés, soit un poids total de 884,9 kgs représentant une valeur de 70 millions d'euros.



La lutte contre les trafics de tabac se poursuit également

Les saisies de tabac par la douane normande sont aussi en forte hausse en 2022 : 27,3 tonnes de tabac intercepté contre 10,4 tonnes en 2021. En 2022, 3 saisies ont porté sur des chargements supérieurs à 1 tonne chacun.

Saisie du 2 février 2022 : le 2 février, la brigade de Cherbourg contrôle une remorque non accompagnée sur le terminal ferries. Elle est immatriculée en Grande-Bretagne et provient des Pays-Bas. Sur les documents de transport, 33 palettes filmées de façon homogène et déclarées comme étant des fournitures de bureau. Le chargement est composé en fait de 49 500 cartons de cigarettes de marque BH, avec des mentions sanitaires en langue néerlandaise et dépourvus de vignettes fiscales. Leur saisie aboutira à la destruction de ces 9,9 tonnes de cigarettes de fraude.



Saisie du 22 décembre 2022 : le 22 décembre 2022 dans la matinée, la brigade de Dieppe sélectionne un fourgon se présentant au péage d'Haudricourt, en Seine-Maritime, dans le sens Est/Ouest. Le chauffeur déclare transporter du matériel de chantier, venir de Valenciennes (Nord) et se rendre à Caen. Lors de la fouille du véhicule, les douaniers découvrent dans 55 cartons sans mention des lots de 50 cartouches de marque MARLBORO avec la mention DUTY FREE. Au total, 2 750 cartouches sont saisies pour un poids de 550 kgs, soit une perte financière pour les trafiquants de 288 750 euros.

La protection du consommateur par la douane en Normandie, c'est aussi :

- 333 915 articles de contrefaçons interceptés et retirés du marché, principalement sur le port du Havre.
- 359 constatations en matière de protection des consommateurs, dans des domaines aussi variés que les peluches, le matériel électrique, les lampes UV, les montres, les puzzles...
- 128 non conformités relevées en matière d'importations de matériaux en contact avec les produits alimentaires, des produits relevant de contrôles sanitaires renforcés (taux de pesticides, produits cancérigènes), d'aliments végétaux revendiquant à tort la qualité « agriculture biologique », etc.

Depuis novembre 2021, la douane du Havre a créé un service dédié, « Le Havre sécurité alimentaire », chargé des contrôles alimentaires en frontière maritime, avec les vétérinaires du point de contrôle frontalier du Havre.

Dossier du 15 décembre 2022 : le service du « Havre sécurité alimentaire » fêtait son premier



anniversaire avec une constatation portant sur 22,7 tonnes de riz originaire du Pakistan et contaminé à l'acétamipride, un pesticide dangereux pour la santé humaine. La destruction de la marchandise a été imposée à l'opérateur, à ses frais. Quelques jours plus tôt, 24 tonnes de riz originaire d'Inde et contaminé au tricyclazole, un autre pesticide, avaient été saisies avant destruction par incinération.

Dossier du 14 juin 2022 : en gare maritime de Dieppe, le 14 juin 2022, un van se présente aux



douaniers. Après réalisation des formalités migratoires pour le chauffeur, les agents de la brigade contrôlent le véhicule. L'ouverture des portes arrière permet de constater la présence de cartons et de sacs plastiques sans marques distinctives, entreposés en désordre à même le sol de l'utilitaire. Y sont découverts : des effets personnels (vêtements, bagages), de nombreux produits d'épicerie et d'hygiène (sauces alimentaires, huiles végétales, bières, cidres, alcools, farine de blé, conserves de légumes, gâteaux apéritifs, gel douche...) et surtout 245 kilos de viande et poisson en cours de décongélation. Le véhicule, aménagé sommairement, avec un système frigorifique artisanal couplé au fonctionnement du moteur ne répondait pas aux exigences de transport de denrées périssables. Les produits congelés étaient donc à température ambiante depuis au moins 6 heures. Dans un premier temps, le propriétaire du véhicule déclarait que les marchandises étaient destinées à sa consommation personnelle, avant de reconnaître qu'elles constituaient des provisions pour son

restaurant situé dans l'Indre.

Circulation irrégulière de déchets

En 2022, 23 contentieux relevés sur des déchets ont empêché que 450 tonnes de déchets n'échappent à la réglementation relative à leur élimination. Il s'agit de ferraille, batteries, biens usagés, plastiques et métaux, pneumatiques...

Fiscalité et commerce international

Les services douaniers normands ont aussi perçu plus de 3 milliards d'euros de droits et taxes dont 750 Millions d'euros de droits de douane et taxes diverses destinées au budget de l'Union européenne. Ils ont notamment assuré la gestion des mesures d'embargo adoptées sur le plan de l'Union européenne dans le cadre du conflit russo-ukrainien.

Les douaniers de Normandie, lors des contrôles et des enquêtes réalisés, ont également constaté pour 13,2 millions d'euros de droits et taxes à récupérer en 2022.

Carte d'identité :

La direction des douanes de Normandie comprend 795 emplois. Elle est découpée en 3 directions territoriales :

-1 couvrant les 3 départements de l'ex Basse-Normandie avec des implantations à Granville, Cherbourg, Ouistreham, Caen et Honfleur.

-1 couvrant les départements de l'ex Haute-Normandie, à l'exception de l'arrondissement du Havre avec des services implantés à Dieppe, Maromme et Rouen

-1 dédiée à la seule activité de la plateforme portuaire du Havre.

Les services de pilotage (direction dite interrégionale) sont installés au siège de la Préfecture de région, à Rouen.

35,8 % sont des agents en uniforme et armés (branche de la « surveillance ») en charge de la lutte contre les trafics et des contrôles migratoires et 64,2 % (branche des opérations commerciales) assurent le contrôle des opérations de commerce international et de la législation des contributions indirectes. 40,8 % des douaniers normands sont des femmes.

Contact : Pôle pilotage performance – ppci-normandie@douane.finances.gouv.fr

Téléphone : 09 70 27 38 15 / 09 70 27 38 17